

26 mars 2024

Quelques repères pour mieux comprendre

En savoir plus : de quelle enquête parle-t-on ? - Fiche d'identité FLV

L'enquête FLV (Formation tout au Long de la Vie) 2022-2023 va permettre d'apporter un éclairage nouveau sur les compétences de base des adultes. Elle permettra de définir un taux d'illettrisme et de décrire plus finement les personnes en difficultés avec les compétences de base. Elle est composée de deux volets : un volet européen AES (Adult Education Survey) sur la formation des adultes tout au long de la vie et un volet sur la mesure des compétences de bases (anciennement intégré dans l'enquête Information Vie Quotidienne (IVQ)).

La collecte a eu lieu de septembre 2022 à mars 2023. 16 200 personnes ont été enquêtées pour le volet compétences au niveau national.

Champs :

- Les personnes enquêtées dans le module sont les personnes âgées de 18 à 64 ans.
- Tous les territoires de France : Hexagone et 5 DROM.
- Seules les personnes résidant dans un ménage dit « ordinaire » sont enquêtées. Ne sont pas concernées par l'enquête : les personnes sans-abris, vivant en habitations mobiles et en communautés (exemple : prison, foyer de vie...).

Historique de l'enquête : A la création de l'ANLCI, dont l'une des missions principales est la mesure de l'illettrisme, un partenariat s'engage avec l'Insee. L'ANLCI, l'Insee, la Depp et plusieurs laboratoires de recherche collaborent pour créer un module d'évaluation des compétences de base dans la vie quotidienne. Testée en 2002, l'enquête IVQ est réalisée pour la première fois en 2004. Elle est reconduite en 2011.

Nouveaux axes d'analyse : L'enquête permettra d'explorer des axes non étudiés précédemment dans l'enquête IVQ, notamment pour les personnes rencontrant des difficultés avec les compétences de base : à savoir, notamment, les formations qu'elles ont suivies ou encore le lien avec l'usage d'internet pour la réalisation des démarches de la vie quotidienne.

Quel est le rôle de l'ANLCI dans l'enquête ? L'ANLCI a joué un rôle d'impulsion pour le renouvellement de l'enquête dans l'hexagone et dans les 5 territoires d'outre-mer (ingénierie financière, mobilisation des ministères). Elle a apporté le module littératie, dont elle est le garant. Elle a collaboré avec l'Insee notamment en proposant des questions supplémentaires (usage d'internet, langues parlées) et en encodant la production d'écrits. Elle a été associée au comité de suivi de l'enquête.

Les compétences de base au coeur de l'enquête

Le volet compétences dans la vie quotidienne de FLV2022-2023 évalue les adultes sur des **situations de la vie quotidienne** mettant en jeu les compétences de base en littératie et numératie. Les compétences testées en **littératie** sont : l'identification de mots, la compréhension de documents écrits, type programme TV, et la production écrite d'une liste de courses. Les compétences sont testées à l'oral pour la **numératie**.

En 2004, cette façon d'évaluer a été novatrice : à l'international, de nombreuses enquêtes reposaient sur des données déclaratives. Les mises en situation de l'enquête IVQ reprises dans FLV, explorent les capacités réelles en situation. Aujourd'hui, peu de pays sont dotés d'une enquête qui évalue de cette manière les compétences de base des adultes en dehors de la France (l'Allemagne avec l'enquête Léo).

Quelle diffusion pour les données territoriales ?

L'enquête FLV 2022-2023 permettra de travailler sur les compétences de base. Elle permettra d'établir un taux d'illettrisme. Par la suite, les travaux pourront être déclinés pour l'Hexagone et l'ensemble des territoires d'outre-mer. Une publication paraîtra dans chaque DROM sur les difficultés avec les compétences de base.

Il n'y aura pas de résultats pour les régions hors DROM.

D'autres travaux sont engagés par l'Observatoire pour obtenir des données territorialisées.

Quelles sont les autres grandes enquêtes sur le sujet de l'illettrisme, des compétences de base et de l'évaluation des compétences ?

Les sources de mesure de l'illettrisme :

Aux côtés des enquêtes IVQ et FLV, seule la Journée Défense Citoyenneté (JDC) - mise en œuvre sur les territoires par les centres des services nationaux pour la jeunesse et dont les données sont exploitées par la Depp - permet chaque année d'obtenir un taux de jeunes en difficulté de lecture et en situation d'illettrisme pour une cohorte de jeunes âgés de 17 ans (mais pouvant avoir entre 16 et 25 ans).

Les sources d'évaluation des compétences des adultes :

L'enquête PIAAC, enquête de l'OCDE, évalue les compétences des adultes. Cela permet de disposer d'un score qui positionne la France sur une échelle internationale. Contrairement à l'enquête FLV, elle ne se concentre pas sur les niveaux de compétences les plus bas.

Les sources d'évaluation des compétences des élèves :

La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) fait passer des évaluations en français et en mathématiques aux élèves à l'entrée en CP, CE1, CM1, sixième, quatrième, seconde et première année de CAP. A terme, toutes les classes seront concernées. Elle dispose également de résultats aux examens Brevet des collèges, BEP, CAP, Bac (général, technologique, professionnel). L'enquête PISA, enquête de l'OCDE, évalue les compétences des élèves de 15 ans.

Les sources de mesure de l'illectronisme :

L'enquête Technologie de l'Information et de la Communication (TIC) ménage, enquête européenne, permet de calculer un taux d'illectronisme tous les 2 ans. L'illectronisme est défini, dans cette enquête, comme le fait de ne pas avoir accédé à internet dans les 3 derniers mois (du fait d'un manque de matériel ou de réseau) et le manque de compétences numériques de base.

Les dates clés 2024

pour s'emparer de ces données, connaître ce nouveau visage de l'illettrisme et organiser une réponse collective à la hauteur des besoins

- **Deuxième quinzaine d'avril** : note INSEE première / communiqué ANLCI
- **Avril - septembre 2024, travaux internes**
 - De l'Observatoire de l'illettrisme et de l'illectronisme : pour préparer une première publication avec des indicateurs clés à partir des données de l'enquête (qui sont les personnes concernées, où vivent-elles, quelle est leur situation sociale, professionnelle, etc. ?)
 - Mobilisation des instances de l'ANLCI pour partager et s'approprier ces chiffres et préparer la réponse collective à cette nouvelle réalité
- **18 juin 2024** : webinar national de lancement des Journées nationales d'action contre l'illettrisme (qui se tiendront du 8 au 15 septembre 2024). Nous présenterons la stratégie d'information qui vise à faire connaître les chiffres mis à disposition par l'Observatoire en septembre.
- **6 septembre 2024** : mise à disposition de la production spécifique avec infographies de l'ANLCI : « chiffres de l'illettrisme 2024 » par l'Observatoire de l'illettrisme et de l'illectronisme – point presse. *(date à confirmer)*
- **8 au 15 septembre 2024** : coup de projecteur national. Les JNAI, les relais presse, les manifestations et rencontres pour s'emparer de ces données et poursuivre le déploiement des réponses aux besoins. Large diffusion d'un semainier spécial Chiffres de l'illettrisme et de l'illectronisme.
Des temps forts : un webinar national sur les chiffres et les premières rencontres de l'Observatoire de l'illettrisme et de l'illectronisme pour réunir les experts.
- **17 octobre 2024** : forum national ANLCI : les contributions des acteurs publics, de la société civile, des citoyens, des personnes concernées pour établir un plan d'action concerté et ainsi répondre à la réalité des besoins révélés par l'enquête 2024.

Vous voulez en savoir plus ? Vous avez des questions sur les conditions de passation de l'enquête, sur l'échantillon choisi, la couverture nationale et territoriale, etc. ? Vous avez reçu une sollicitation de la presse pour parler de ces données, les illustrer avec un reportage de terrain ?

L'équipe de l'Observatoire de l'illettrisme et de l'illectronisme de l'ANLCI et communication ANLCI sont là pour vous aider :

04 37 37 16 80 – contact@anlci.gouv.fr

Retrouvez également les productions disponibles dans la Ressourcerie du site www.anlci.gouv.fr